



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le Projet de règlement RV-2019-19-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone C1670 et agrandissement de la zone C1660 à proximité de l'avenue Taniata et du chemin de fer, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Lors d'une séance tenue le 15 octobre 2019, le conseil de la Ville a adopté le Projet de règlement RV-2019-19-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone C1670 et agrandissement de la zone C1660 à proximité de l'avenue Taniata et du chemin de fer, secteur Saint-Jean-Chrysostome).

Ce Projet de règlement a pour objet :

- de créer la zone C1670 à même une partie des zones M1706 et C1660 et de prévoir les usages autorisés et les normes applicables à ces usages;
- d'agrandir la zone C1660 à même une partie de la zone M1706.

Ce Projet de règlement concerne les zones M1706 et C1660 situées dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome et illustrées par les croquis ci-dessous.

Ce Projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce Projet de règlement aura lieu le 5 novembre 2019 à 19 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le président du conseil de l'arrondissement ou un autre membre du conseil de l'arrondissement désigné par le président, expliquera ce Projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Il identifiera également les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues au Projet de règlement et expliquera la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Ce Projet de règlement et les croquis illustrant les zones concernées peuvent être consultés au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, et au bureau de la Direction de l'urbanisme situé au 996, rue de la Concorde, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Le 21 octobre 2019

La greffière

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, avocate



